Arrêté relatif à la composition de la commission consultative paritaire d'établissement (CCP) de Toulouse INP

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et notamment son article 1-2, instituant des commissions consultatives paritaires ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard e certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Toulouse INP du 8 octobre 2018 relatif au mode de scrutin de la CCP de Toulouse INP ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire (CCP) de Toulouse INP,

Considérant les changements au sein de la gouvernance et des services,
Considérant les départs au sein des représentants des personnels,

ARRÊTE

Article 1 :

La commission consultative paritaire de Toulouse INP est constituée comme suit :

Représentants de l'administration :

Titulaires

- Dominique POQUILLON – présidente de Toulouse INP
- Olivier GLÉNAT – directeur général des services de Toulouse INP
- Mihaela CAUSSIDERY - directrice générale des services adjointe, DRH
- François PURSEIGLE – directeur de l'INP-AGROTOULOUSE
- Martial COULON – directeur de l'INP-ENSEEIHT
- Laurent PRAT – directeur de l'INP-ENSIACET
- Gérald DEBENEST – vice-président Formation et vie universitaire

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Suppléants

- Ghislaine BERTRAND – vice-présidente du Conseil d'administration
- Jean-Christophe GUICHARD - directeur du patrimoine immobilier
- Laure MESÉGUER – directrice des ressources humaines adjointe
- Fabienne STÉPHAN – secrétaire générale de l'INP-AGROTOULOUSE
- Laurence MOÏE - secrétaire générale de l'INP-ENSEEIHT
- Julien MACÉ - Secrétaire général de l'INP-ENSIACET
- Éric PINELLI – vice-président Recherche et Valorisation

Représentants du personnel :

Catégorie	Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
A	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	HORGUE Pierre	GENTILS Guillaume
	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	ELGUE Sébastien	YAHI Nesrine
	SGEN-CFDT	LEBRUN Julian	
B	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	PERLES-PICOTTO Céline	LANDI Catherine
	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	DOUSSAT Audrey	
C	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	MESA Kevin	
	SGEN-CFDT	ALLANIC Raphaëlle	

Article 2 :

Les membres de la commission consultative paritaire sont désignés pour une période de quatre années, qui prend effet au 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 23 janvier 2023.

Article 4 :

Le directeur général des services de Toulouse INP est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Intranet de Toulouse INP.

Fait à Toulouse, le 7 avril 2026

La Présidente de Toulouse INP

Dominique Poquillon
Présidente de Toulouse INP
Le 7 avr. 2026

Dominique POQUILLON